



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

PARIS, le 15 octobre 2019

Johannes GOOSEN (MONTPELLIER HERAULT RUGBY)

Aviron Bayonnais Rugby Pro / Montpellier Hérault Rugby du samedi 12 octobre 2019 (J7 TOP 14)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Aviron Bayonnais Rugby Pro / Montpellier Hérault Rugby, M. Johannes GOOSEN a été définitivement exclu par l'arbitre à la 43^e minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Johannes GOOSEN est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 30 octobre 2019.

M. Johannes GOOSEN est suspendu dans l'attente de cette audience.

Lekima VUDA TAGITAGIVALU (SECTION PALOISE BEARN PYRENEES)

Rapport d'arbitre

A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Montpellier Hérault Rugby / Section Paloise Béarn Pyrénées du 31 août 2019, comptant pour la 2^{ème} journée de TOP 14, ASM Clermont Auvergne / Section Paloise Béarn Pyrénées du 14 septembre 2019, comptant pour la 4^{ème} journée de TOP 14, LOU Rugby / Section Paloise Béarn Pyrénées du 12 octobre 2019, comptant pour la 7^{ème} journée de TOP 14, **Monsieur Lekima VUDA TAGITAGIVALU a souhaité être entendu et est donc convoqué en urgence devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 16 octobre 2019.**



Rémi VAQUIN (SU AGEN LOT-ET-GARONNE)

Racing 92 / SU Agen Lot-et-Garonne du samedi 12 octobre 2019 (J7 TOP 14)

Rapport des officiels

A l'issue de la rencontre Racing 92 / SU Agen Lot-et-Garonne, les arbitres n°4 et n°5 désignés sur la rencontre ont signalé, dans leurs rapports, le comportement de M. Rémi VAQUIN, entraîneur du SU Agen Lot-et-Garonne.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Rémi VAQUIN et le club du SU Agen Lot-et-Garonne sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 23 octobre 2019.

M. Rémi VAQUIN n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Alain CASTAGNET (STADE MONTOIS RUGBY)

Biarritz Olympique Pays Basque / Stade Montois Rugby du vendredi 4 octobre 2019 (J6 PRO D2)

Rapport du délégué sécurité FFR

A l'issue de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / Stade Montois Rugby, le délégué sécurité de la FFR et le référent opérations de match (LNR), désignés sur la rencontre, ont signalé, dans leurs rapports, le comportement de M. Alain CASTAGNET, dirigeant du Stade Montois Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Alain CASTAGNET et le club du Stade Montois Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 23 octobre 2019.

M. Alain CASTAGNET n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51